



INFORMACIONES ADMINISTRATIVAS
MEDDELSER FRA ADMINISTRATIONEN
VERWALTUNGSMITTEILUNGEN
ΔΙΟΙΚΗΤΙΚΕΣ ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΕΣ
ADMINISTRATIVE NOTICES
INFORMATIONS ADMINISTRATIVES
INFORMAZIONI AMMINISTRATIVE
MEDEDELINGEN VAN DE ADMINISTRATIE
INFORMAÇÕES ADMINISTRATIVAS
HALLINNOLLISIA TIEDOTUKSIA
ADMINISTRATIVA MEDDELANDEN

Spécial COMMISSION
BRUXELLES

COURS DE LANGUES

- STANDARD

- DE PERFECTIONNEMENT

(Fiches A. 13.01 et A. 13.02 du Programme de formation)

Année académique 1995-1996

1ère session : de septembre 1995 à février 1996

Date limite pour la réception des demandes de participation :

9 juin 1995

Informations : Secrétariat des cours de langues

Téléphone : 51160

Télécopieurs : 51106 - 60751

Adresses : LOI 57 6/46 ou LOI 57 6/41

LANGUES ENSEIGNEES

Langues communautaires : DA, DE, EL, EN, ES, FR, IT, NL, PT
FI (finnois), SV (suédois).

Langues non-communautaires: AR (arabe), JA (japonais), RU (russe)

1) COURS STANDARD

<u>Niveaux</u>	<u>Modules</u>
Débutant	(1 & 2)
Intermédiaire	(3 & 4)
Avancé	(5 & 6)

Durée et rythme :

Chaque module a une durée de 64/68 heures et est dispensé à raison de 2 x 2 heures par semaine pendant 16/17 semaines.

2) COURS DE PERFECTIONNEMENT

Quatre modules spécialisés :

- * expression orale (sous-code 020)
- * compréhension orale (sous-code 022)
- * expression écrite (sous-code 024)
- * compréhension de textes écrits (sous-code 025)

Durée et rythme :

Chaque module a une durée de 32/34 heures et est dispensé à raison de 2 heures par semaine, pendant 16/17 semaines.

Modalités d'Inscription :

voir page 3.

POUR VOUS INSCRIRE :

- * Les formulaires "Demande de participation à une action de formation" (O.P.A.F.) peuvent être obtenus auprès du secrétariat de chaque Direction générale/Service et doivent être transmis **dûment complétés**, par la voie hiérarchique et par l'intermédiaire du **coordonnâtes en matière de formation**, à l'Unité Formation IX.A.2. - **SECTEUR COURS DE LANGUES**.
- * Les demandes présentées par une Direction générale ou un Service donnent une priorité sur les demandes présentées sur initiative individuelle.

1) COURS STANDARD

- * Les vrais débutants sont priés d'indiquer sur leur O.P.A.F. : "Débutants - Module 1". Les autres demandeurs seront invités à se présenter à un test de niveau.
- * En fonction du résultat du test, les demandeurs seront inscrits aux cours correspondant à leur niveau. Ils seront convoqués par courrier en temps utile.
- * Une fois admis à un cours standard, les participants pourront poursuivre la formation jusqu'au niveau 6 sans renouveler la D.P.A.F. à condition qu'il n'y ait pas d'interruption dans la formation.

2) COURS DE PERFECTIONNEMENT

- * Ces modules s'adressent aux personnes qui ont atteint un niveau correspondant au niveau "Avancé - Module 6" des cours standard de la Commission.
- * Les demandeurs sont priés d'introduire une D.P.A.F. pour chaque module souhaité.
- * Le cas échéant, le niveau pourra être vérifié par un test.
- * Sous réserve de cette vérification, les demandeurs seront inscrits et convoqués par courrier en temps utile au cours correspondant au module souhaité.

IMPORTANT !

Les personnes inscrites et convoquées à un cours standard ou de perfectionnement mais qui **ne se sont pas présentées au cours ou ont interrompu ce cours** devront par la suite **présenter une nouvelle demande de participation (D.P.A.F.)** selon la procédure indiquée ci-dessus.

HORAIRES DES COURS (A TITRE INDICATIF)

8h45 - 10h30, 11h30 - 13h15, 13h45 - 15h30

Il n'est pas exclu que, pour des raisons d'organisation et notamment de surcharge des classes, certains cours seront donnés de 15h45 à 17h30.

COURS INTENSIFS

- * Des cours intensifs sont proposés dans certaines langues, notamment FR, EN, DE et ES et à certains niveaux, en fonction **des demandes et des possibilités d'organisation**.

- * Les coordonneurs en matière de formation des Dû/Services seront informés en temps utile des **modalités d'organisation** des cours intensifs.